

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je suis, naturellement, toujours ravi de voir un chef de parti recevoir une ovation, mais j'aimerais bien voir la réaction des partisans du très honorable représentant s'il accomplissait vraiment quelque chose.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné que le premier ministre a annoncé au pays hier soir qu'il y aurait répartition du pétrole au niveau des grossistes, j'aimerais lui demander à la Chambre, où de telles déclarations doivent être faites, dans quelles régions selon lui on devra répartir le pétrole au niveau des grossistes?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien relire la réponse que j'ai donnée à la question qu'il vient de reprendre, il y trouvera la réponse. J'ai signalé que le ministre était en train de discuter de ce problème à Toronto et que nous ne voulons pas prendre de décision définitive avant d'avoir permis aux provinces de donner leur opinion à propos de nos propositions.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne peux que mettre en cause l'opportunité de la déclaration faite à la nation par le premier ministre lorsque ce dernier n'a pas l'intention d'agir avant d'avoir consulté les provinces. Permettez-moi de demander à mon très honorable ami, vu l'indication donnée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'une baisse possible de près de 30 p. 100 des approvisionnements de pétrole dans la région de Montréal par suite du gel, baisse entraînée, je suppose, par l'arrêt éventuel des expéditions de pétrole provenant d'Arabie Saoudite et d'Abu-Dhabi et destinées à l'oléoduc Portland-Montréal, quelles mesures il prend personnellement, à cause de l'importance de la situation, pour s'assurer que les gouvernements de ces deux pays comprennent bien que le pétrole est acheminé directement de Portland, Maine, au Canada et que toute vente aux États-Unis est impossible? Étant donné l'importance de cette mesure pour la population du Québec, quelles mesures envisage-t-il afin de s'assurer que ces deux pays prennent la même position que les autres pays arabes semblent prendre afin de permettre l'acheminement du pétrole vers Montréal par l'oléoduc?

● (1150)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le ministère et le ministre des Affaires extérieures sont bien au courant de notre position.

L'ATTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS AUX
GROSSISTES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE
LÉGISLATIVE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques questions à poser au premier ministre au sujet des politiques qu'il a annoncées hier soir.

M. Nielsen: Quelles politiques?

Questions orales

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources va faire part à la Chambre et aux Canadiens, lundi, du programme de répartition des produits du pétrole aux grossistes? Va-t-on présenter bientôt une mesure législative à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cela dépend beaucoup des résultats des entretiens du ministre avec les ministres provinciaux à Toronto, ces jours-ci; quant à la question de la mesure législative, elle dépend évidemment de ces résultats.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'aimerais tirer la situation au clair; faut-il déduire de la réponse du premier ministre que sa déclaration d'hier soir, au sujet d'un programme de répartition du pétrole au niveau des grossistes, n'était pas décisive, que la décision n'a pas encore été prise et dépend des entretiens avec les ministres provinciaux, ou le premier ministre veut-il parler du genre de répartition?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il a été décidé qu'un programme de répartition au niveau des grossistes s'imposait. Il y a diverses façons de le mettre en œuvre et diverses régions où on pourrait l'appliquer. C'est ce dispositif que nous examinons avec les provinces et qui fera l'objet de l'annonce du ministre la semaine prochaine.

LE CONTRÔLE DES PRIX DU PÉTROLE APRÈS LE
DÉBLOCAGE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre sur un autre sujet. Il a dit que le blocage des prix, sous sa forme actuelle—je pense qu'il s'est exprimé ainsi—prendrait fin le 31 janvier, mais que le gouvernement ne laisserait pas les prix canadiens du pétrole atteindre les niveaux des prix mondiaux. Il a utilisé l'expression «prix mondiaux». Puis-je demander au premier ministre si un projet de loi a été rédigé, quelles mesures a-t-on l'intention de prendre et à quels niveaux laissera-t-on monter les prix après le 31 janvier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de tirer les choses au clair. J'ai déclaré que nous ne laisserions pas les prix du pétrole grimper aux niveaux des prix mondiaux, peu importe la hausse des prix. Le ministre en a déjà parlé auparavant. En ce qui nous concerne, nous ne laisserons pas grimper les prix outre mesure. Voilà ce que j'ai déclaré hier soir. Pour ce qui est de l'autre partie de la question ma réponse est affirmative. Nous allons présenter un projet de loi, certainement avant la fin de l'année, afin d'indiquer la façon dont ces prix seraient établis.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous écouterons tout à l'heure les questions supplémentaires du député de York-Sud et d'autres députés. Pour l'instant, nous écoutons celles du député de Témiscamingue.